



Règlement complémentaire de la compétition

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

I. ARTICLE 1 : GENERALITES

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro 2600668 et sous le nom « **Tournoi de la Presqu'île** ». Il se déroule les **31 octobre et 1^{er} novembre 2026** au gymnase Roger Rondeau (1 salle de 5 terrains) de Fouras 17450.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la Ligue Badminton Nouvelle Aquitaine et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence au plus tard le 23 octobre 2026.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Philippe ANDRE**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2. Le GEO de la compétition est Justine ALEXANDRE.

Pour tout le reste du document, « joueur » pourra être remplacé par « joueuse » ou « paire ».

II. ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

- 2.1 Le **Tournoi de la Presqu'île** est un tournoi qui s'adresse à tous les joueurs des catégories « séniors » et « vétérans ». Les niveaux de jeu ciblés iront de maximum **R4** à **NC**.
- 2.2 Les séries sont **DD** et **DH** le samedi, et **DM** le dimanche.
- 2.3 Tous les tableaux se jouent de préférence avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase d'élimination directe ou bien en poule unique.
- 2.4 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableau(x).
- 2.5 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1 Ouverture des inscriptions le 17 août 2026 à 12h00. La date limite d'inscription est fixé au **23 octobre 2026** à 00h00. Les classements seront arrêtés 14 jours avant la compétition. Tout tableau, dès qu'il est complet, peut être clos avant la date limite des inscriptions.

- 3.2 La date du tirage au sort aura lieu le **25 octobre 2026**.
- 3.3 La fiche d'inscription est à envoyer sous format électronique sur le logiciel **BadNet**.
- 3.4 Le règlement s'effectue de façon dématérialisée sur le logiciel **BadNet**. Un courriel de confirmation est envoyé à réception du règlement.
- 3.5 La prise en compte des inscriptions se fait en mode standard, c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des règlements, le cachet de la poste faisant foi.
- 3.6 Les frais d'inscription s'élèvent à **17 €** pour **1 tableau**, 20€ pour **2 tableaux**, 2€ étant reversés à la FFBaD.
- 3.7 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles aux horaires de leurs convocations).
- 3.8 Le nombre de joueurs pour participer au tournoi de la presqu'île est limité à 200 personnes.
- 3.9 Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au **Tournoi de la Presqu'Île** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais :
-  si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscriptions ;
 -  si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LNAQ accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

V. ARTICLE 5 : DEROULEMENT

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. Elles sont également disponibles sur BadNet. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les RSL A9 (en vente dans la salle). Les volants synthétiques (hybride, style Victor NCS new carbone sonic) sont autorisés. En cas de litige, le volant en plume sera de rigueur.
- 5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Le système de comptage de points est en 2 sets gagnants de 15 points. Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre. En cas de litige, un arbitre (si disponible) pourra être demandé par les joueurs avec l'accord du Juge-arbitre.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris. Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le juge-arbitre.
- 5.9 A la fin du match, le score sera à reporter à la table de marque par les joueurs du match ou inscrit sur la tablette à disposition.
- 5.10 Pour tout volant touchant une structure, le juge-arbitre donnera au début du tournoi les instructions de let et de volant faute.
- 5.11 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, incident ou accident.
- 5.13 La participation au **tournoi de la presqu'île** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement.
- 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.
- 5.15 Droit à l'image : les personnes ne souhaitant pas voir leur image utilisée pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.
- 5.16 Il est interdit de fumer et/ou de vapoter dans l'enceinte du gymnase, vestiaires et hall d'entrée compris.